

QUADAGADOOO

Guilberville-Quadays
24H non-stop QUAD
SAMEDI/DIMANCHE 26/27 Mai 2012
GUILBERVILLE (50)

PILOTE N°1	PILOTE N°2
Nom:.....	Nom:.....
Prenom:..... Sexe : H - F	Prenom:..... Sexe : H - F
Date de Naissance : .. / .. /....	Date de Naissance : .. / .. /....
Nationalité :	Nationalité :
Club :.....	Club :.....
Quad :.....	Quad :.....
Cylindrée et Catégorie :..... 2TPS 4TPS	Cylindrée et Catégorie :..... 2TPS 4TPS
type : 4x2 4x4	type : 4x2 4x4
N° permis:.....	N° permis:.....
Délivrée le : ../. /....	Délivrée le : ../. /....
N° CASM :.....	N° CASM :.....
Code et N° de licence :.....	Code et N° de licence :.....
Ligue.....	Ligue.....
Licence à la journée : oui non	Licence à la journée : oui non
Adresse :.....	Adresse :.....
Téléphone :	Téléphone :
Signature :	Signature :
« Je m'engage à respecter les règles techniques, Sportives et Environnementales de cette épreuve »	« Je m'engage à respecter les règles techniques, Sportives et Environnementales de cette épreuve »

La signature du bulletin d'engagement entraîne l'acceptation du règlement particulier de l'épreuve.

*Pour les licences à la journée: à préremplir sur le site **ffmoto.org** et le faire signer à votre medecin et un chèque de 59€*

Le jour de l'épreuve, prévoir un chèque de 200€ (ordre LMN) de caution pour le transpondeur

Le bulletin d'engagement est à retourner accompagné d'un chèque de 420€ (ordre de Guilberville Quadays) et d'une enveloppe timbrée pour la confirmation à :

QUADAGADOO
Guilberville Quadays
14,parc d'activités
50160 GUILBERVILLE

Tel : 02 33 05 54 30

<p>PILOTE N°3</p> <p>Nom:..... Prenom:..... Sexe : H - F</p> <p>Date de Naissance :/.. /.... Nationalité : Club :..... Quad :..... Cylindrée et Catégorie :..... 2TPS 4TPS type : 4x2 4x4 N° permis:..... Délivrée le :/.. /.... N° CASM :..... Code et N° de licence :..... Ligue.....</p> <p>Licence à la journée : oui non</p> <p>Adresse :.....</p> <p>Téléphone :</p> <p>Signature :</p> <p>« Je m'engage à respecter les règles techniques, Sportives et Environnementales de cette épreuve »</p>	<p>PILOTE N°4</p> <p>Nom:..... Prenom:..... Sexe : H - F</p> <p>Date de Naissance :/.. /.... Nationalité : Club :..... Quad :..... Cylindrée et Catégorie :..... 2TPS 4TPS type : 4x2 4x4 N° permis:..... Délivrée le :/.. /.... N° CASM :..... Code et N° de licence :..... Ligue.....</p> <p>Licence à la journée : oui non</p> <p>Adresse :.....</p> <p>Téléphone :</p> <p>Signature :</p> <p>« Je m'engage à respecter les règles techniques, Sportives et Environnementales de cette épreuve »</p>
--	--

QUADAGADOO

14,parc d'activités

50 420 GUILBERVILLE

Tel :02 33 05 54 30

Courriel : quadagadooo@hotmail.com

REGLEMENT PARTICULIER

ART. 1 - DEFINITION

Le 26 & 27 Mai 2012, l'association Quadagadooo organise, à travers champs, la quatrième édition de l'ENDURANCE QUAD/ QUADRICYCLE appelée << le Guilberville Quadays >> de 24 heures,n'empruntant pas la voie publique. Cette endurance ce déroulera sur la commune de Guilberville (50).

ART. 2- PILOTE

Est admis sur invitation et est considérée comme pilote toute personne physique de toute nationalité âgée de plus de 15 ans, titulaire d'une licence délivrée par un club affilié à la F.F.M – F.I.M, possesseur du certificat d'aptitude à la conduite motocycliste. Équipage formée de 4 pilotes, & de 4 quads.

ATTENTION:

Les pilotes âgé de 14 et 15 ans participant aux démonstrations d'avant course pourrons utiliser une machine d'une cylindrée maximum de 125 cc 2T ou 250 4T.

Les pilotes mineurs devront fournir une autorisation parentale pour participer à l'épreuve.

ART. 3 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE et HORAIRES

De 10h00 à 12h00 éducatif de jeunes pilotes

14h30 à 15h30 entrainement

départ samedi 26 mai à 17h et l'arrivée le dimanche 27 à 17h.

ART. 4 - ENGAGEMENT

Tout pilote désireux de participer à la Quatrième Endurance de Quad « Guilberville quadays » devra adresser au Club organisateur, au plus tard le 15 Avril 2012. Les règlements s'effectuent par chèques à l'ordre de « Guilberville quadays » de 420€ par équipage.

L'équipe qui ne pourra pas se rendre à l'épreuve devra prévenir le Club ou le Délégué par écrit et fournir un justificatif au plus tard 48 heures avant l'épreuve, le cachet de la poste faisant foi.

En cas de désistement du fait du pilote, le club ne sera pas tenu de rembourser les droits d'engagements.

Le nombre maximum d'équipage est fixé à 40. Mais l'organisateur se réserve le droit de diminuer le nombre de participants. Toute fois si le nombre de 30 engagements n'était pas atteint, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Dans ce cas tous les frais d'engagement seraient remboursés en totalité.

Ne seront pris en compte que les fiches d'engagement dûment remplies et accompagnées du droit d'engagement

-Pour les licences à la journée se munir d'un chèque de 59 € (prévoir un certificat médical datant de moins de 2 mois pour le jour des contrôles).

ART. 5 - CATEGORIES

Il y aura trois classements

- un pour les machines à boîte de vitesses
- un pour les machines à variomatiques
- un Trophée Polaris

pour les équipages mixtes : le classement sera au prorata des équipements (2 à boîtes + 2 à vario => classement à boîte)

ART. 6 - PARCOURS

Le parcours aura une longueur d'environ 5 Kms. La largeur minimum sera de 6 m, Des sauts seront aménagés. La course se déroulera dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

ART. 7 - NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront délivrés 15 jours avant la date de l'épreuve.

TRES IMPORTANT

Dimension de la plaque avant : 15 cm x 20 cm

Dimension de la plaque arrière : 23 cm x 28 cm

Dimension des chiffres : 14 cm de hauteur minimum

La plaque arrière doit être en plastique souple parallèle à l'axe des roues et située en dessous de l'arceau, et de couleur verte, chiffres blanc

ART. 8 - CONTROLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Les concurrents ne pourront participer aux essais qu'après avoir satisfait aux vérifications administratives et techniques. Les contrôles techniques seront assurés par un Commissaire technique.

Chaque pilote présentera lui-même les originaux de ses papiers d'identité lors du contrôle.

Avant de prendre le départ, les machines seront présentées au(x) contrôle(s) technique(s) et mises en parc fermé. Celles qui ne seront pas conformes aux normes FFM et au présent règlement seront refusées et ne pourront prétendre au remboursement de l'engagement. Trois présentations seront autorisées. Une marque de peinture sera apposée sur le cadre, le silencieux et le bloc moteur. Les pilotes devront porter un casque et d'une dorsale d'un modèle homologué.

Toute machine dépassant les normes de bruit (94 dB) sera refusée au départ. Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux pourra être arrêtée et victime de sanction.

L'échappement devra être remis en état avant que la machine ne puisse repartir. En cas de réparation impossible, la machine ne sera pas autorisée à continuer la course.

Les pilotes devront présenter leur équipement complet, ainsi qu'un extincteur de 6 kg minimum contrôlé aux normes en vigueur (poudre + eau)

Le transpondeur sera remis aux pilotes lors du passage au contrôle administratif; L'équipage est responsable de la solide fixation du transpondeur sur le quad. (Fixation VERTICALE) En cas de perte, le prix du transpondeur sera réclamé à l'équipage. Le transpondeur doit être fixé par un support vendu au prix de 8€.

ART. 9 MACHINES

Seront admises les machines répondant aux normes suivantes :

Un quad est un véhicule à quatre roues dont les roues arrières assurant la propulsion sont montées sur le même axe rigide horizontal.

Un quadricycle est un véhicule à quatre roues et dont les roues arrière assurant la propulsion sont indépendantes.

- Le moteur ne peut en aucun cas être situé derrière le pilote.
 - Tout système différentiel de transmission est interdit.
 - Le choix du cadre, du moteur, de l'emplacement du réservoir de carburant est libre.
 - Les pneus cloutés ou chaînés sont interdits.
 - Les jantes, que ce soit pour l'avant ou l'arrière, ne peuvent excéder 12 pouces de diamètre.
 - La largeur hors tout ne doit pas excéder 1300 mm.
 - Le silencieux d'échappement ne doit pas dépasser l'aplomb arrière du quad ou une ligne verticale tangente aux pneus arrière.
 - Le niveau sonore de l'échappement ne doit pas être supérieur à 94 décibels à 11 m/s (sans tolérance).
 - Le pilote doit être obligatoirement isolé des roues arrière par deux ailes, solidaires ou non l'une de l'autre, réalisées en matière plastique ou en polyester.
 - La transmission assurée par une chaîne devra être équipée d'un élément protégeant la couronne et le disque. Un pare choc ou pare buffle devra être mis en place. Dans le cas d'un pare choc, les deux embouts devront être arrondis, diamètre minimum : 15 mm
 - Un tube de protection (ou nerf bar) sans partie saillante de section ronde doit être prévu de chaque côté de l'engin. Il devra obligatoirement être fixé en deux points : au niveau du support d'articulation du bras de suspension inférieur, l'autre sur le support de repose-pied et comporter des sangles ou treillages métalliques fixés sur la tubulure du nerf bar et destinés à empêcher le pied du pilote de toucher le sol accidentellement.
 - Les machines faisant l'objet d'un bridage pour une homologation seront refusées lors de l'épreuve.
 - Un coupe-circuit interrompant l'alimentation électrique doit être relié au pilote.
 - La direction doit être assurée par les roues avant.
 - Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides du guidon.
 - Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc.
 - Les machines à transmission par cardan seront acceptées.
 - Les machines à suspension arrière indépendante seront aussi acceptées.
- Durant l'épreuve qui se déroulera en partie de nuit, l'éclairage de la machine devra être suffisant pour une bonne visibilité avant ainsi qu'un éclairage arrière. Le feu arrière ou un feu indépendant devra être allumé en permanence durant la nuit même si le contact est éteint.

ART. 10 – STAND

L'accès aux stands sera autorisé à partir du moment où les pilotes/machines sont en règle de secrétariat et de Contrôle technique.

Les concurrents doivent rouler à vitesse réduite dans le couloir de décélération (20km/h) et la circulation dans la zone de ravitaillement devra se faire en sens unique.

Par mesure de sécurité, chaque équipage devra posséder un extincteur en état de fonctionnement.

L'extincteur devra être placé d'une manière judicieuse et facilement vérifiable par les commissaires. Il est interdit de fumer, de faire un barbecue sur le stand sous peine de disqualification.

Les pilotes sont obligés de rentrer dans les stands pour effectuer un changement de lunettes, de gants, etc. Ils ne peuvent pas se les faire passer sur la piste sous peine d'une sanction (1 tour de pénalité).

Les infractions seront sanctionnées par un avertissement et par une pénalisation d'un tour en cas de récidive. La 3ème constatation entraînera l'exclusion.

Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental La dimension minimum du tapis sera au moins égale à l'empattement et à la largeur du quad.

Attention l'accès au stand sera uniquement réservé aux personnes munies de bracelets de contrôles distribués lors du passage aux contrôles administratifs.

ART. 11 - CHRONOMETRAGE

Un système de chronométrage électronique sera mis en place. Le classement sera établi suivant le nombre de tours complets effectués et l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée dans le dernier tour.
Sur décision du directeur de course, la durée de l'épreuve pourra être réduite. En cas de force majeure, la course pourra être arrêtée à tout moment : le classement sera effectué par rapport à l'ordre de passage du tour précédant et aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisateur pour quelque raison que se soit.

ART. 12 – PROCEDURE DE DEPART / ARRET DE LA MANCHE

Chaque départ sera donné moteur arrêté, type Le Mans. Les pilotes devront avoir leur coupe circuit à la main.

En cas de drapeau rouge pendant l'épreuve, un nouveau départ sera donné selon le classement établi au tour précédent la présentation du drapeau rouge. (Dernier tour complet de tous) et la durée de la seconde partie de la course correspondra à la durée totale de l'épreuve moins le temps écoulé avant le drapeau rouge. Le classement de l'épreuve sera établi par addition des tours/temps des 2 parties.

ART. 13 - RAVITAILLEMENT

Les concurrents devront utiliser obligatoirement le carburant << sans plomb 95 & 98 >> mis à disposition par l'organisation à l'aide d'un camion citerne
Aucun concurrent ne sera admis dans le parc coureur s'il est en possession de carburant dans son véhicule, sous peine d'exclusion

Les ravitaillements s'effectueront obligatoirement au stand moteur arrêté.

Toute installation fixe du type derrick ou similaire est interdite. Pour des raisons de sécurité les réserves de carburant sont limitées à 50 litres par stand, Pour toute utilisation de carburant spécifique veuillez contacter l'organisation au moment de votre inscription

ART. 14 – ASSISTANCE - REPARATIONS

La machine pourra être réparée par un mécanicien et le pilote.

Seules les personnes munies d'un laissez-passer pourront accéder au stand

Le cadre du quad, le bloc moteur et le silencieux seront marqués par touches de peinture avec numéro inscrit à l'intérieur.

Toutes les pièces pourront être changées, sauf celles marquées à la peinture. Les réparations devront être effectuées au stand.

En dehors du stand, les pilotes devront faire eux-mêmes leur mécanique, seuls les outils et pièces leur étant fournies.

En cas de panne sur le circuit, le pilote pourra regagner la ligne de départ par le chemin le plus court.

Seuls les dépannages de fortune, bougies, chaînes, etc..., pourront être effectués par le pilote seul, sur le bord de la piste, à condition que le quad soit bien rangé et ne présente aucun danger pour la sécurité des concurrents.

Les soudures ne devront pas être effectuées dans les stands sous peine de disqualification.

Le ravitaillement sur la piste est interdit, ainsi que l'aide extérieure SOUS PEINE DE

DISQUALIFICATION

ART. 15 - SANCTIONS

Machine non conforme au contrôle technique :

-1° départ refusé

-2° pendant l'épreuve : refus de remise en état : 1er avertissement 1 tour, 2ème avertissement disqualification

Casque ou équipement non-conforme : départ refusé

Bruit au-delà de 96 décibels : départ refusé

Contrôle en fin d'épreuve possible, tolérance 2 décibels assortie d'une pénalité de 1 tour si dépassement.

Fumer et barbecue sur le stand : disqualification

Au départ machine non mise en route par le pilote ou non mise en place du coupe-circuit 3 tours

Démarrage à la poussette avant signal du directeur de course 1 tour

Ravitaillement en dehors des stands 1er infraction : 1 tour ; 2ème infraction : disqualification

Ravitaillement moteur en marche : disqualification

Vitesse excessive dans les stands : avertissement ou 1 tour

Usage d'une machine non vérifiée à la technique : disqualification

Machine bruyante pendant la course : arrêt au stand pour réparation

Rouler en sens inverse sur la piste ou dans les stands : disqualification

Circuler sans casque (piste, stands, parc coureur) : disqualification

Réparation contraire au règlement : 1er infraction 1 tour, 2ème infraction disqualification

Les concurrents surpris à couper le parcours, à éviter une difficulté du terrain seront déclassés.

ART. 16- FIN D'EPREUVE

Les cinq premières machines seront mises en parc fermé pendant une demi-heure après l'heure d'affichage des résultats pour d'éventuelles réclamations.

Le classement final de l'épreuve sera établi en additionnant les tours et les temps de chaque participant.

Le temps de réclamation est de 30 min après l'affichage officiel des résultats.

ART. 17 - RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif National de La F.F.M.

Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €.

Lorsqu'elle entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 75 € pour les moteurs à 2 T et de 150 € pour les moteurs à 4 T. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

ART. 18 - OFFICIELS

-Directeur de course : ANQUETIL Ludovic

-Commissaires sportifs :

-Commissaires de piste : LEGRAND RAYMOND (responsable)

-commissaire technique : Jean-claude PINEL/ LEBLAY Didier

-Président du jury :

ART. 19 - REGLEMENTATION

L'endurance 24 h « Guilberville Quadays » est organisée conformément aux prescriptions du Code Sportif National de la F.F.M. et de l'annexe Endurance T.T.

ART. 20 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

-Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur.
-Le bulletin d'engagement devra intégrer la phrase suivante : « Je m'engage à respecter les règles techniques, Sportives et Environnementales de cette épreuve »

-Être attentif au niveau sonore des machines et de la sonorisation, orienter les hauts parleurs vers le public et non vers les riverains.

-Des annonces renouvelées par micro seront faites pour sensibiliser les pilotes aux règles environnementales et leur demander de reprendre leurs pneus usagers et de ne pas les jeter.

-Des containers, poubelles seront en nombre suffisant (participants et public),

-Des toilettes seront mises à disposition des participants, publics, et handicapés par l'organisateur, néanmoins s'il s'avère que les participants et le public ne respectent pas les sanitaires mis à leurs dispositions ils seront fermés.

Le Président
Fabien COLIGNY